



Bulletin d'Informations

Municipales N° 60

Date de parution :
Avril 2019

Élections européennes
26 mai 2019

GRÂCIEUSES, GRÂCIEUX BONJOUR

Le printemps vient d'arriver et c'est tant mieux ! On va pouvoir passer plus de temps à siffloter parmi les fleurs et les potagers.

Le SALON DU LIVRE ouvrira ses portes le DIMANCHE 7 AVRIL avec la présence de l'association des CAMELLIA, le chemin a été nettoyé et une signalétique installée. Venez nombreux à la dictée le matin à 11 heures. Le CALANDRE CLUB sera présent avec de belles voitures pour une balade jusqu'à PARK BRUG chez Fanch LE MOAL et pour une visite de son jardin.

Les parents d'élèves avec le club Grâces Rando feront une sortie en accompagnant les enfants au mois de mai. Belle initiative.

Le projet de l'école est déposé. Au sein du conseil quelques voix se sont élevées à cause du radon. Je ferai un point prochainement dans la presse pour tous les sujets de proximité.

Une association du patrimoine va se réunir pour la constitution du bureau et après nous pourrons lancer un appel aux dons et commencer la réfection de la chapelle ST JEAN et du petit patrimoine rural.

JE VOUS SOUHAITE PLEIN DE SOLEIL ET À TRÈS BIENTÔT!

LE PATRIMOINE A L'HONNEUR

Mme PROUX, architecte agréer auprès des monuments historiques, explique au conseil municipal quels travaux devront être effectués en priorité lors de la rénovation du clocher de l'église. Puis elle a détaillé le coût des travaux points par points. Le conseil municipal se prononcera sur ces travaux .



Une expertise a été faite à la chapelle ST JEAN, par Céline ROBERT, la conservatrice du patrimoine, accompagnée de Claude CHEREL, architecte du conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement des Côtes d'Armor et de Géraldine FREY une

experte de la restauration de fresque ainsi qu'un maître verrier. De plus, un spécialiste est venu faire un diagnostic sur la dizaine de statues. Ainsi, on saura exactement l'ampleur des travaux à effectuer pour mettre en valeur la chapelle et son mobilier.

CREATION D'UNE ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE

Le 6 avril, à la salle du conseil se tiendra une réunion pour la création d'une association qui aura pour vocation de recenser, de sauvegarder et de mettre en valeur tout patrimoine de la commune qu'il soit architectural, religieux, historique, rural ou naturel; elle pourra aussi recevoir des dotations ou faire appel à la générosité publique pour financer le coût des travaux, et organiser des chantiers participatifs.





Les « TRI YANN » étaient présent à Grâces lors de l'inauguration des panneaux **Breizh 5/5**.

En effet Yannick BOTREL (Sénateur), Yannick KERLOGOT (Député), Yannick LE GOFF (notre maire) mais aussi Mona BRAS (Conseillère Régionale), lors de la cérémonie, nous ont expliqué pourquoi La Loire Atlantique fait partie de la Bretagne tant historiquement, traditionnellement, géologiquement avec le massif armoricain, qu' économiquement...

Puis Mr NICOLAS Bertrand, président de l'association a pris la parole : «Grâces est la 60ème commune a officialisé son appartenance à Breizh 5/5, comme bientôt Lannion ou Gué-

rande mais aussi Pabu...» Après avoir entonné *le Bro Gozh Ma Zadoù*, l'assemblée a pu écouter un air de cornemuse sonnée par A. LE BRAS .

Mais rassurez -vous , vous ne trouverez pas votre bulletin en breton!

LE GRAND DEBAT

Une cinquantaine de personnes était présente l' er mars pour le Grand Débat , organisé conjointement par les mairies de GRÂCES et de ST AGATHON. Elle a débattu de 2 thèmes à l'EMC (écologie et services publics) et des 2 autres thèmes (fiscalité et démocratie) à la salle de la grande Ourse.



La brocante du CLUB de TWIRLING a remporté un vif succès grâce aux

chineurs ou aux simples badauds , dedans comme dehors, par cette belle journée de février.



LE RADON : C'EST QUOI

Le RADON est un gaz radioactif d'origine naturelle. Il est issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents dans la croûte terrestre. Certains types de roches notamment le granit en contiennent davantage.

Le RADON est présent partout en Bretagne (cf la carte) , puisque le massif armoricain est formé de granit.

Comment se protéger du radon?: Le gaz issu du sous -sol pénètre dans les locaux des batiments (chez vous aussi) par des défauts d'étanchéité. Pour se protéger du radon , il faut apporter une étanchéité maximum et une ventilation mécanique .

Pour plus de renseignements voir le site : www.irsn.fr



Présence de radon

Toutes les tables étaient réservées pour la soirée Cabaret organisée par l'ACL.

Au programme , il y avait du théâtre, du chant, de la danse et de la musique, tout en dégustant un bon repas, et pour finir par un bal .



BIBLIOTHÈQUE

Sélection de nouveautés:

Adultes : j'ai dû rêver trop fort M. BUSSI ; La cerise sur le gâteau A. VALOGNES; L'orpheline de Manhattan M-B. DUPUY ; ainsi que B. MINIER ; E. GEORGE; L. FOUCHET ; C. SABART etc...

Des romans jeunesse : Sami et Julie; Kimagirls; La cabane magique et de nouvelles BD.

HORAIRE D'OUVERTURE :

Mardi 16h -18h30 ;
Mercredi 11h-12h . 14h-15h ;
Vendredi 16h-18h ;
Samedi 10h-12h

TARIFS : Abonnement

famille 10,40 € ;

individuel 4,50 € ;

portage 5,50 €

Tél : 02 96 43 99 90



TELETHON

85 844 117 €
Récoltés cette année
MERCI à VOUS !



De nouveaux panneaux de signalisation ont été installés à l'école élémentaire, au périscolaire, et à l'école maternelle qui vient d'être baptisée :
« **LES KORRIGANS** »



FEU

Ne brûlez plus vos déchets verts ! C'est mieux pour l'environnement et c'est interdit par la loi !

C'est le printemps, et c'est souvent le moment où, sans penser à mal, beaucoup de personnes profitent pour brûler leurs déchets verts (élagage d'arbres, résidus de tontes de pelouses, tailles de haies, feuilles mortes...).

Il est vrai que cela semble a priori sans conséquence... Pourtant, l'on sait aujourd'hui avec certitude que cette pratique est très mauvaise pour l'environnement et pour la santé humaine.

Le brûlage de déchets verts en plein air est complètement interdit depuis 2011, en tout lieu et toute période de l'année, **sous peine d'une amende pouvant aller jusqu'à 750 euros.**, cette réglementation ne semble pas encore très bien connue. Surtout, peu d'entre nous ont conscience que cela pose problème.

Pourtant, saviez-vous que, outre les risques pour la sécurité publique et les inconvénients pour votre voisinage :

- Le brûlage de déchets verts est une source importante d'émission de substances polluantes la qualité de l'air, en raison de la combustion imparfaite des végétaux. En particulier, cela cause des émissions d'hydrocarbures aromatiques polycycliques, de dioxines, furanes, et particules fines, qui sont nocifs pour la santé humaine (substances cancérigènes).

- Brûler 50 kilogrammes de déchets verts émet autant de particules fines que 13 000 kilomètres parcourus avec un véhicule diesel! (source ADEME).

Le brûlage de déchets verts contribue à la pollution de l'air, responsable de 48 000 décès prématurés par an !

Voici donc quelques bonnes raisons pour arrêter définitivement de brûler les déchets verts. Mais alors, que faire de vos déchets verts? Plein de choses en fait!

Tout d'abord: levez le pied sur la coupe (faire trop propre n'est pas bon pour la biodiversité). Ensuite ils peuvent être valorisés:

- par du **broyage et du paillage** pouvant être utilisés ensuite pour le jardin (de plus, le paillage désherbe naturellement !);
- en laissant vos **déchets verts au sol**, en tas dans votre jardin: cela contribuera à la **biodiversité de votre jardin**, car les petits animaux pourront s'en servir de gîte et de cachette. Cela favorise le retour de la matière organique au sol sur son terrain (un bon moyen de favoriser le stockage du carbone, excellent pour le sol);
- par du **compostage domestique ou collectif**;

les déchetteries acceptent les déchets verts et les valorisent

Pensez-y la prochaine fois que vous aurez à transformer des déchets verts!

Pour bien vivre ensemble, il apparaît donc nécessaire que chacun connaisse les règles de l'arrêté préfectoral en vigueur depuis 19 juin 2007 relatif aux bruits de voisinage et dont la mesure phare, pour le dimanche, limite l'utilisation d'outils bruyants tels que tondeuse à gazon ou raboteuse de **10 h à 12 h**. Alors il ne reste plus qu'à souhaiter à chacun pour ce dimanche un bon déjeuner sur l'herbe (même un peu haute) tout en profitant du calme de votre jardin printanier...

Les horaires de bricolage et de jardinage

En matière de nuisances sonores, la réglementation préfectorale précise que **les travaux de bricolage et de jardinage** réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques... **dont le bruit particulier est susceptible de porter atteinte à la tranquillité du voisinage** ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité, **ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :**

> **Du lundi au vendredi.** De 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 19 h.

> **Les samedis.** De 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

> **Les dimanches et jours fériés.** De 10 h à 12 h.



AGENDA

Avril	
5 Foyer socioéducatif du COLLEGE Albert CAMUS	Repas crêpes
6 salle du conseil	Création de l'Association pour le patrimoine
7 EMC	GRÂCES AUX LIVRES
7 PLACE A. BARDOUX	Inauguration de la BOITE à LIVRES
Mai	
5 EMC	Rando gourmande APE / GRÂCES RANDO
12 EMC	BAL Club des Grâcieux
26	ELECTIONS EUROPEENNES
Juin	
5 EMC	LOTO Vétérans AS Grâces
23 Terrain de foot	Repas et feu d'artifice



7 AVRIL 2019 · SALLE EMC · 10H - 18H

DICTÉE POUR TOUS À 11H
PRÉSENCE DE L'ASSOCIATION CAMELLIA DU PAYS DE GUINGAMP

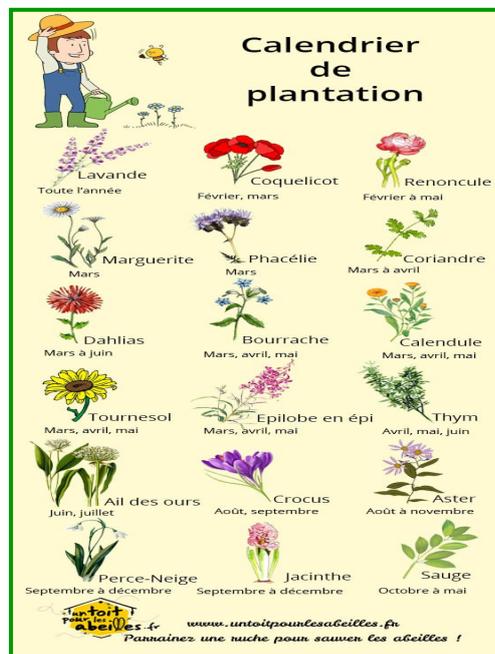
Une journée intense aux activités nombreuses et non stop

10 h : ouverture du salon
10 h 15 : inauguration de la boîte à livres
10 h 30 : Réception du camélia La Gracieuse
11 h : dictée tout public
12 h : vin d'honneur offert par la municipalité
15 h : exposé-débat en breton avec Thierry Chatel
15 h 30 : remise des prix de la dictée

Et toute la journée :

Rencontres avec des auteurs (une vingtaine)
 Présence de l'Association Camellia de Guingamp
 Véhicules anciens avec possibilité de les essayer pour une visite au Jardin des Camellias (chez Fañch Le Moal)
 Présence de la radio Bretagne5 (AM1593) avec divers enregistrements d'émissions en live (en français et en breton)
 Echanges possibles toute la journée avec des bretonnants.

Calendrier de plantation



31 mai, 1^{er} et 2 juin 2019
Grand Week-End de compétition de Lancer sportif de couteaux et de haches à Grâces/Guingamp Bretagne France
 Open International de couteaux et de haches
 et
 Championnats de France de tomahawks et de haches doubles
 et
 Épreuves de précision couteau et hache et de vitesse couteau
 (1450 € de cash au total)
 Organisé par le CCLC

RANDO GOÛTER
 L'occasion de partager un moment en famille
DIMANCHE 5 MAI 2019
 RDV à l'Espace Multiculturel
Grâces
 3 Parcours ludiques pour Petits & Grands *
 12 KM - 14H15 JEUX DE PISTE - À PARTIR DE 15H
 6 KM - 14H30 QUI A VOÛLÉ LE TRÉSOR DES KORRIGANS ?
 Tarifs : Adultes : 4 € - Enfants 1 €
 Prévoir équipements adaptés - Présence d'un parent obligatoire
 Grâter convivial avec vente de boissons et crêpes sur place
 L'intégralité des bénéfices servira à financer les sorties des enfants !
 Pré-inscriptions au 06.62.30.46.12 - informations Facebook de l'APE Grâces

REFERENTS :

Dans les quartiers 1,4,5, les référents vont quitter la commune. Si vous voulez participer à la vie de votre quartier, mieux comprendre et vous impliquer dans la vie communale, vous êtes les bienvenus.

Vous pouvez vous faire connaître auprès de la mairie.

tél : 02. 96. 40. 21. 21.

L'équipe municipale passera dans vos quartiers en avril pour le quartier 2, en mai pour le 1 et en juin pour le quartier 3.



Propriétaires de chiens

La voie publique n'est pas un crottoir !

Vous aimez ce quartier et votre ville ?
 Merci de ramasser dans un sac en plastique les déjections de votre animal.



Crottes non ramassées = risque d'amende de 35 €
 (Article R 632-1 du code pénal)

C'est aussi la loi.

Directeur de publication : LE GOFF Yannick
 Responsable de publication : BRIENT Stéphane
 Dépôt légal : avril 2019
 Tirage : 500